«Un chef de l'EI ne peut être naïf au point d'ouvrir un compte Facebook»

PROCÈS Mercredi se sont tenues les plaidoiries de la défense, devant le Tribunal pénal fédéral, dans le procès d'une cellule de l'Etat islamique présumée. Les avocats des deux principaux accusés réclament l'acquittement

CÉLINE ZÜND, BELLINZONE

«La réalité change d'apparence selon la perspective. C'est aussi vrai pour le cas qui nous intéresse», a déclaré mercredi l'avocat Remo Gilomen en préambule à sa plaidoirie devant les juges du Tribunal pénal fédéral, à Bellinzone. Le cas: celui de son client, Osamah, un Irakien de 29 ans accusé de soutien et appartenance à une organisation terroriste, d'avoir préparé un attentat depuis la Suisse et tenté d'infiltrer des djihadistes en Europe. Du point de vue de l'accusation, Osamah fait figure de chef d'une cellule de l'Etat islamique implantée en Suisse.

Durant les cinq heures qu'ont duré son discours et jusqu'au moment de plaider l'acquittement pour son client, l'avocat s'est évertué à renverser cette perspective. Le jeune Irakien en chaise roulante n'a rien du criminel s'activant en secret pour préparer un attentat depuis la Suisse comme le prétend la procureure, qui a requis mardi sept ans et demi de réclusion. S'il s'est exprimé de manière «conspirationiste» dans des chats et des conversations téléphoniques, c'est pour une toute autre raison.

La défense va jusqu'à avancer une noble cause: Osamah s'engageait en réalité dans une campagne contre l'ancien premier ministre irakien Nouri al-Maliki, dans le but de dénoncer les exactions du régime et les conditions inhumaines de détention des prisons secrètes en Irak. «On ne peut pas dire de quelqu'un qui s'oppose au gouvernement irakien qu'il est un djihadiste».

«Le danger de tout simplifier»

Pourtant le Ministère public, gronde l'avocat, «ne voit que ce qu'il veut voir: un monde en noir et blanc». Or la réalité est d'autant plus complexe que que cette affaire a des ramifications en Irak et en Syrie, dans un contexte où il est difficile de distinguer les bons des méchants.

Remo Gilomen s'est attardé sur le chaos politique irakien, priant

> «Aucun soupçon ne s'est confirmé, aucune clé USB n'a été retrouvée»
>
> REMO GILOMEN, AVOCAT D'OSAMAH

la Cour de ne pas céder au «danger de tout simplifier». Le Ministère public, dit-il, ne comprend ce que cela signifie, pour un Irakien, de s'opposer au régime. Répression, menaces, brutalité: c'est une question de vie ou de mort. Un tel contexte pousse nécessairement à adopter «d'autres dispositions à l'égard de l'EI. L'adage: l'ennemi de mon ennemi est mon ami prend ici une importance fondamentale», souligne l'avocat pour expliquer que son client, dans des conversations sur internet, ait pu s'enthousiasmer pour des actions de l'organisation terroriste, comme la libération de prisonniers.

Le Ministère public, dit-il, n'a pas pu déterminer à quelle organisation criminelle exactement Osamah serait lié. L'arrestation d'Osamah a eu lieu avant que l'Etat islamique ne proclame son califat en juin 2014, «à une époque où la grande majorité de la population, ici, ne savait ce qu'était cette organisation». On suppose qu'il s'agit d'un groupe lié à Jabat al-Nusra. Or cette organisation mène aussi des actions humanitaires, distribuant vivres et médicaments dans les zones de conflits, souligne encore la défense.

Qui plus est, seuls ceux qui appartiennent au noyau dur de l'Etat islamique peuvent être associés à cette organisation, estime l'avocat, se basant sur un jugement du Tribunal pénal fédéral pour du 2 mai 2014.

Preuves manquantes

Mais le point central de la défense consiste à dire que l'accusation se fourvoie dans ses interprétations des conversations via Skype et Facebook. Les accusés ont communiqué en langage codé, utilisant le mot «pastèques» ou «cuire du pain» pour évoquer leurs plans d'attentat, affirme le Ministère public. Dans la bouche de l'avocat, ce ne sont que pures spéculations de la part de l'accusation, qui «voit l'Etat islamique partout».

Ainsi les enquêteurs ont épluché plusieurs comptes dur réseau social pour ne conclure qu'Abu Hajer, un partenaire de chat régulier de l'accusé, est fortement lié au groupe terroriste. «Un chef de l'Etat islamique ne peut être naïf au point d'ouvrir un compte Facebook et d'y publier des images de djihadistes, sachant que cette entreprise est basée aux Etats-Unis», conteste Remo Gilomen. Abu Hajer, un super-terroriste? «Il est bien plus probable qu'il s'agisse d'un simple profane, ou d'un sympathisant».

Pour lui, le Ministère public a surinterprété les conversations interceptées par les enquêteurs. «Lorsqu'on regarde ce qu'il reste aujourd'hui de ce tumulte, il n'y a que désillusion. Aucun soupçon ne s'est confirmé, aucun clé USB n'a été retrouvée», poursuit l'avocat, pointant du doigt la principale faiblesse de cette affaire.

Au moment de l'arrestation d'Osamah et de ses complices présumés en mars 2014, le Ministère public déclarait avoir «déjoué un projet d'attentat». Il avait découvert que Wesam, le deuxième prévenu, devait se rendre en Syrie pour récupérer un disque dur contenant des informations sur un plan d'attentat. Or cet objet n'a jamais été retrouvé et la cible d'une éventuelle attaque n'a pu être élucidée.

Du point de vue de l'avocat de Wesam, Philipp Kunz, c'est la preuve que son client ne s'est jamais rendu en Turquie. En ce qui concerne les charges d'incitation au séjour illégal, les deux avocats contestent que leurs clients voulaient infiltrer des djihadistes en Europe. Ils ont tout au plus tenté de gagner de l'argent ou d'aider des compatriotes à trouver un refuge. L'avocat du second accusé, pour lequel le Ministère public requiert également sept an et demi de réclusion, a lui aussi réclamé l'acquittement. Les plaidoiries de la défense se poursuivent jeudi. Le verdict tombera le 18 mars.

Le Jura gère ses comptes de main de maître

FINANCES Le canton réalise un exercice remarquable, ponctué d'un bénéfice net de 18 millions (2% des revenus) et d'une diminution de la dette

SERGE JUBIN

2015 devait être une année financière compliquée. Malgré la mise en route du programme d'économies Optima, le budget du Jura présentait une perte de 4 millions. Puis est survenu, en janvier, l'abandon du taux plancher, faisant craindre une perte dans l'impôt des entreprises.

Le résultat des comptes est tout autre. Le ministre PDC Charles Juillard a présenté mercredi un bénéfice de 18 millions de francs, soit 2% des revenus. Non content d'autofinancer ses investissements, le Jura réduit sa dette de 12 millions à 318 millions.

Bonus surprise et amnistie fiscale

Les raisons: le grand argentier n'avait inscrit au budget qu'une demi-part du dividende de la BNS, et elle a versé une double part, soit un bonus de 9 millions. L'amnistie fiscale avait pris fin le 31 décembre 2014, mais des dossiers déposés en toute fin d'année ont amené 8,5 millions dans la caisse cantonale en 2015. Au final, l'amnistie a fait ressortir plus d'un demi-milliard d'argent et rapporté, en cinq ans, près de 60 millions.

Optima, qui doit, en 2018, faire économiser 35 millions, n'a pas encore déployé tous ses effets. Il a réduit les charges de 11,3 millions en 2015, soit 80% des mesures planifiées. Les charges de personnel ont diminué de 5,2 millions de francs. «Et partout où nous avons la maîtrise, le budget est parfaitement tenu», se réjouit Charles Juillard.

Les efforts fournis auraient pu être annihilés par les rentrées fiscales des entreprises. «Bonne surprise», dit Charles Juillard, elles n'ont certes pas atteint les prévisions, mais sont équivalentes à celles de 2014, à près de 52 millions. L'impôt des personnes physiques est en légère augmentation (+2,2%). Constatant que le recours à l'aide sociale et aux prestations complémentaires plafonne, Charles Juillard estime que le niveau de vie des Jurassiens est en hausse.

Les éléments de satisfaction ne font pourtant pas oublier à Charles Juillard qu'il reste des points noirs, comme le coût de la santé et en particulier des hospitalisations à l'extérieur du canton.

Pour éviter d'aiguiser l'appétit du parlement, le nouveau gouvernement a décidé de verser 17 millions dans un fonds pour «risques conjoncturels». Le programme Optima reste d'actualité, «ce d'autant que certaines mesures prendront plus de temps que prévu».

Certains députés s'étonneront de constater qu'un des objectifs d'Optima, consistant à réduire de 5% les effectifs de la fonction publique et des enseignants (de 1880 à 1800), n'est aucunement amorcé, puisque entre fin 2014 et fin 2015, le personnel a augmenté. «Les mesures Optima ont réduit l'effectif de 25,5 EPT, relève le ministre, mais il faut engager pour de nouvelles tâches.»

Fidèle à lui-même, et bien qu'il ait présenté à sept reprises des comptes positifs, contre trois déficits seulement, Charles Juillard, certes fier de maîtriser sa trésorerie, appelle à la prudence. «Les bons comptes de 2015 sont dus à des facteurs uniques. Sans eux et Optima, nous aurions un déficit de plus de 10 millions. Les perspectives peu encourageantes du budget 2016 sont confirmées.»

Le jour où Daniel Brélaz est devenu une star en Thaïlande

INSOLITE Le syndic de Lausanne recevait mercredi une équipe de télévision thaïe dans ses bureaux. L'occasion de rappeler la relation qui lie la capitale vaudoise à la famille royale du Siam

Daniel Brélaz avec l'équipe de tournage thaïe. Neuf épisodes de vingt minutes retraceront les dix-huit ans de vie de la famille royale du Siam dans la capitale vaudoise. *(BERTRAND REY)*

Mercredi après-midi, des hôtes un peu particuliers poussaient la porte du bureau du syndic lausannois Daniel Brélaz. Une équipe de télévision thaïe, en Suisse pour deux semaines, vêtue de grosses doudounes et néanmoins frigorifiée, venait tourner un épisode de série TV à l'Hôtel de Ville. Pour l'occasion, le syndic avait troqué ses traditionnelles cravates chats contre une jaune, couleur de l'actuel roi de Thaïlande, Bhumibol (Rama IX). Un siamois aurait tout aussi bien fait l'affaire.

De Pully au marché de la Palud

Un, deux, trois, ça tourne! Une interprète thaïe vivant à Lausanne traduit en français les demandes des six membres de l'équipe de réalisation. «Monsieur Brélaz, regardez la caméra et décrivez-nous Lausanne à l'époque où y résidait le roi de Thaïlande.» Neuf épisodes de vingt minutes retraceront les dix-huit ans de vie de la famille royale du Siam en capitale vaudoise et seront diffusés sur la chaîne nationale de télévision thaïe.

La veille, le tournage avait lieu dans le jardin de la villa rue des Chamblandes à Pully, aujourd'hui détruite, où Bhumibol a vécu avec sa mère, sa sœur et son défunt frère Rama VIII, roi de Thaïlande de 1935 à 1946. L'Ecole nouvelle et le marché de la Palud seront également immortalisés dans la série TV.

Lysandre Seraïdaris retrace dans un ouvrage la vie quotidienne de la famille royale à Lausanne, de 1933 à 1951. L'auteur, un Lausannois de 88 ans, n'est autre que le fils du précepteur Cléon Seraïdaris, resté vingt-six ans au service de l'actuel monarque du Siam. Le livre, devenu best-seller en Thaïlande, fait aujourd'hui l'objet du documentaire. «Le roi a toujours gardé une extrême affection pour la ville de Lausanne, qu'il associe à une enfance baignée dans la tendresse familiale», révèle l'homme, arborant lui aussi une cravate de couleur royale pour l'occasion. Villars, Champex ou Arosa étaient des lieux de villégiature prisés par la famille royale. L'Université de Lausanne a formé les deux jeunes rois, en droit et en sciences.

Daniel Brélaz n'est pas peu fier d'être, le temps d'un après-midi – il a du coup manqué une partie du débat sur la stratégie énergétique au National –, l'objet de tels intérêts venus de l'est. «Durant ma syndicature, je me suis rendu à trois reprises à Bangkok et me suis entretenu longuement avec le roi à l'occasion d'une de mes visites. Lausanne et Bangkok ont des relations privilégiées, liées à l'histoire personnelle du roi. Notre ville, de par son statut olympique, ne peut créer de jumelage, mais elle a l'appellation de «ville sœur» avec la métropole asiatique. Les Thaïs ont même une marque de biscuit qui se nomme «Lausanne». Je n'en ai jamais mangé mais ne regrette pas forcément», lance-t-il de son ton narquois.

> «Les Thaïs ont même une marque de biscuits qui se nomme «Lausanne»
>
> DANIEL BRÉLAZ

L'écologiste lausannois a su profiler la capitale vaudoise en lieu de pèlerinage obligé pour qui veut rendre hommage au roi Bhumibol, développant du même coup le tourisme lausannois. Le pavillon thaï d'Ouchy, cadeau de Sa Majesté à Lausanne, inauguré en 2007, est un point de passage prisé des Thaïlandais. Daniel Brélaz avait d'ailleurs lancé lors d'un de ses voyages en 2009 des initiatives de partenariat dans l'énergie, le sport ou la culture, qui n'ont jamais abouti. AÏNA SKJELLAUG